

## Bulletin d'histoire politique

# La dernière grève du Front commun syndical au Québec (janvier 1983)

## Un anniversaire oublié : il y a vingt ans

Serge Denis



Volume 12, numéro 1, automne 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060658ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060658ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique

Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Denis, S. (2003). La dernière grève du Front commun syndical au Québec (janvier 1983) : un anniversaire oublié : il y a vingt ans. *Bulletin d'histoire politique*, 12(1), 154–160. <https://doi.org/10.7202/1060658ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Un anniversaire oublié : il y a vingt ans,

## La dernière grève du Front commun syndical au Québec (janvier 1983)

SERGE DENIS  
*Université d'Ottawa*

Il y a vingt ans, le Québec vivait le dernier des grands affrontements entre le Front commun intersyndical des employés des secteurs public et parapublic et le gouvernement provincial. Il s'agissait alors de la deuxième ronde de négociations avec les employés de l'État à laquelle présidait le gouvernement du Parti québécois; engagés dès le printemps 1982, les pourparlers visaient le renouvellement des contrats de travail pour les années 1983-1985. Lors de la ronde précédente, par pressions et menaces réciproques (retrait du droit de grève au Front commun, mais quatre jours de grève illégale dans le domaine hospitalier et onze jours dans les écoles en janvier 1980, voir Rouillard, 1989, p. 386), on en était arrivé à des règlements relativement acceptables pour chaque partie. À l'hiver 1982-1983, le choc allait cependant être dramatique; il modifierait de manière marquante les rapports entre le Parti québécois, d'une part, le syndicalisme et plus généralement, les groupes populaires, d'autre part. Sans faire l'histoire de cet affrontement, il convient de rappeler certaines de ses péripéties les plus significatives et de souligner son impact sur l'évolution politique des mouvements sociaux au Québec.

### UN CONTEXTE NOUVEAU

Au début de la décennie 1980, l'Amérique du Nord est plongée dans une dure récession, qui s'est arrimée à la période d'inflation et de stagnation combinées qu'on a connues durant les années 1970. Margaret Thatcher, en Angleterre, et le président Reagan des États-Unis ont engagé des politiques d'amputations des dépenses sociales, d'amenuisement draconien de la contribution fiscale des plus fortunés et de pression à la baisse sur le statut des organisations syndicales dans l'économie. Malgré le fait que ces politiques

contribuent alors à la récession, les gouvernements Thatcher et Reagan les jugent nécessaires pour éviter un retour à la situation des années 1970. Elles vont, en tout état de cause, donner rapidement le ton à une réorientation généralisée des conceptions macro-économiques des autorités publiques. Cette situation pèse évidemment sur le gouvernement du Parti québécois.

Par ailleurs, quand s'engagent les négociations du printemps 1982, le parti de René Lévesque vient d'être reporté au pouvoir avec un nombre accru de députés. Aux élections de 1981, l'espace politique avait été largement dominé par le besoin de contrer les initiatives centralisatrices du gouvernement de P.E. Trudeau (le « rapatriement » de la constitution). Face aux libéraux provinciaux dirigés par Claude Ryan, les centrales syndicales se sont rangées du côté des péquistes, formellement dans le cas de la FTQ, par neutralité bienveillante pour ce qui est de la CSN et de la CEQ. Elles jugeaient aussi que les libéraux étaient porteurs d'orientations socio-économiques similaires à celles de Thatcher-Reagan, auxquelles elles préféraient évidemment les sensibilités dites sociales-démocrates du Parti québécois.

Voilà donc, brièvement ébauché, le contexte de la nouvelle ronde de négociations avec les salariés des secteurs public et parapublic. Dès le printemps 1982, le cabinet de René Lévesque affiche ses couleurs, peut-être après avoir opéré des choix déchirants : il demande aux syndiqués de « renoncer aux augmentations de salaires prévues pour les six derniers mois de la convention » alors en cours ; devant leur refus, il annonce bientôt qu'il a l'intention de récupérer les sommes équivalant à ces augmentations entre les mois de janvier et de mars 1983, par des coupures dans les salaires à hauteur de 21%! Bien qu'il procédera par la suite à certains aménagements, notamment pour de bas salariés, le principe de cette récupération deviendra loi dès le mois de juin. Ses offres pour les nouveaux contrats sont déposées, quant à elles, au mois de septembre suivant ( Rouillard, *ibid.*, p. 388-389). Mais déjà sourd la colère de tous les milieux syndiqués des secteurs public et parapublic.

#### LA SIGNIFICATION SOCIOPOLITIQUE D'UN AFFRONTEMENT

Sur le plan salarial, les offres gouvernementales sont proches d'une simple reconduction des conditions alors en vigueur, desquelles on doit soustraire la récupération annoncée pour les premiers mois de l'année 1983 ; quant aux autres aspects des contrats, le cabinet demande un assouplissement des conditions de travail et des garanties de l'emploi, de même qu'un alourdissement de certaines tâches. Rétrospectivement, la position des syndicats s'avère bien modérée : ils n'accepteront jamais la récupération de sommes qu'ont déjà touchées leurs membres, mais ils cèdent progressivement

au cadre salarial élaboré par le gouvernement péquiste; ils exigent, en revanche, le maintien des conditions de travail établies. Et de fait, les débrayages du Front commun chercheront davantage cette fois à éviter des reculs, maintenir le *statu quo* au chapitre normatif (enseignants) et sauver l'emploi, plutôt qu'à améliorer les conditions et les revenus.

À ce moment, 25 000 personnes avaient déjà manifesté le 3 avril 1982 à Montréal contre les nouveaux types de paramètres budgétaires adoptés par les gouvernements Trudeau (Ottawa) et Lévesque (Québec); 30 000 protestaient le 11 juin devant l'Assemblée nationale à Québec contre l'adoption de la loi 70 instaurant cette récupération d'une partie des salaires déjà versés, loi qui retirait aussi aux employés de l'État le droit de grève pour les négociations qui s'engageaient. Ces mouvements correspondaient, d'une certaine manière, à des mobilisations qui avaient cours à travers tout le pays: 110 000 manifestants s'étaient en effet rassemblés sur la colline parlementaire à Ottawa le 21 novembre 1981 contre les politiques économiques du gouvernement libéral et les hauts taux d'intérêt; 100 000 fonctionnaires et ouvriers de la construction se mettaient en grève à l'été 1982 en Colombie-Britannique; 10 000 syndiqués de Chrysler en Ontario allaient débrayer du 5 novembre à la mi-décembre contre de nouvelles demandes de concession de la part de leur employeur; etc. La particularité de la situation québécoise, c'est que cette agitation sociale se concentrerait alors dans l'action de quelque 300 000 salariés de l'État, et en un face-à-face avec le gouvernement d'une formation qui avait été largement soutenue et portée par des clientèles populaires et syndiquées. Le heurt entre les parties acquit en conséquence une dimension politique tout de suite évidente.

Le Front commun regroupait en 1982 les deux tiers des employés des secteurs public et parapublic. Bien que la loi 70 leur eût retiré le droit de grève, les syndiqués du Front commun cessèrent le travail le 10 novembre pour une journée. Le gouvernement Lévesque adopta la loi 105, qui décrétait pour l'ensemble des employés de l'État leurs conditions de salaires et de travail jusqu'en 1985. La rage au cœur, les membres du Front commun votèrent alors la grève générale illimitée. À la Fédération des affaires sociales de la CSN, on annonça le 23 novembre que le mandat de grève obtenu était le plus fort depuis 1966, ralliant de 66 à 75% des membres et des syndicats affiliés; 80% des enseignants de la CEQ s'étaient déjà prononcés dans le même sens, et c'est à l'unanimité à la veille du déclenchement de la grève qu'un congrès spécial de la centrale décidait de passer à l'action; durant la grève, les votes de reconduction seront aussi durs, 99% à l'Alliance des professeurs de Montréal, par exemple. Cette détermination s'exprima puissamment le 9 janvier 1983, quand 800 délégués CSN-FTQ-CEQ, réunis en Conseil d'orientation du Front commun, votèrent à l'unanimité l'arrêt de

travail à partir du 26 janvier et l'organisation d'une marche sur l'Assemblée nationale trois jours plus tard, marche qui rassemblera plus de 50 000 personnes.

Cette grève générale s'essouffla cependant et se disloqua rapidement, sauf du côté des enseignants du primaire, du secondaire et des Cegeps qui la poursuivirent pratiquement jusqu'au milieu de février. Le gouvernement leur asséna la loi 111, loi la plus sévère adoptée au Québec contre un groupe de travailleurs: elle menaçait en effet les enseignants, dont tout recours à la grève avait été préalablement interdit, de mises à pied massives et de la perte d'un an d'ancienneté pour chaque jour de débrayage, elle leur retirait leurs droits syndicaux et elle les soustrayait de la protection des chartes des droits et libertés. Les enseignants décidèrent à quelque 66% de passer outre à la loi 111, et tinrent encore deux jours. Mais à toutes fins pratiques, l'action des syndicats prit alors fin.

#### LA POLITIQUE DU SYNDICALISME ET DES MOUVEMENTS POPULAIRES

L'adoption de la loi 70 au printemps 1982, puis celle de la loi 105 à l'automne et enfin de la loi 111, véritable assommoir, à l'hiver 1983 se trouvèrent à ponctuer le déroulement d'un réel processus de rupture entre le syndicalisme et le gouvernement péquiste. C'est contre le gouvernement d'un parti auquel, pour une large part, on s'était identifié que les 800 délégués du Front commun avaient voté à l'unanimité la grève générale (et illégale). C'est ce gouvernement qu'on en venait à voir comme un adversaire à faire plier; la manifestation des 50 000 le 29 janvier 1983 prit de ce fait une signification forcément politique. De même, le harcèlement de tous les ministres, durant des semaines, à chacune de leurs sorties publiques, les cris de « élections! élections! » et « P.Q. battu, vendu », par lesquels on sabota des conférences de presse ministérielles, tout cela montrait que le gouvernement était pris à partie par la contestation de secteurs sociaux qui lui avaient permis d'accéder au pouvoir. Dès le mois de décembre, la CSN réclama officiellement la démission du cabinet. Après l'adoption de la loi 111, et dans le sillage du syndicalisme, les divers organismes de défense des droits sociaux et démocratiques dénoncèrent le gouvernement.

Au début du mois de mars, Louis Laberge, alors président de la FTQ, déclara que le gouvernement était condamné et qu'il fallait voir s'il restait une chance de sauver le parti. Il demandait en conséquence au Conseil national du Parti québécois, qui se réunissait le 5 mars, de signifier sa dissidence face à la loi 111. Le Conseil national appuya pourtant ladite loi « dans toute sa rigueur » (*Le Devoir*, 7 mars 1983), ce qui constitua en quelque sorte sa réponse à l'espoir qu'avait manifesté Louis Laberge de pouvoir dissocier le

parti du gouvernement. Au même moment, le Congrès du travail du Canada tenait à Québec un colloque sous le thème « L'égalité maintenant », comme contribution à la lutte pour l'égalité des femmes ; à l'unanimité, les 600 délégués y adoptèrent une résolution spéciale requérant que « le mouvement syndical fonde un parti des travailleuses, travailleurs » au Québec dans les douze mois, afin de présenter leurs « candidats à de futures élections ». À la fin du même mois, les délégués au conseil fédéral de la Fédération des affaires sociales de la CSN décidèrent, quant à eux, de se lancer dans une « anti-campagne de financement du P.Q. », notamment auprès de leurs propres membres (Denis et Denis, 1992, p. 159-163).

Cette agitation contre le gouvernement Lévesque et le Parti québécois se poursuivit en avril 1983 et pour quelques mois encore. Mais elle ne déboucha finalement sur aucune initiative politique durable de la part du syndicalisme. Malgré tout, une césure importante venait d'avoir lieu dans l'évolution politique du Québec : les relations de confiance et même d'identification politique qu'avaient pu entretenir les forces syndicales, populaires et de renouveau social avec le Parti québécois venaient, pour une part significative, de se rompre. Elles ne seront plus jamais les mêmes. En exigeant la démission du cabinet au mois de décembre 1982, la CSN avait expliqué que le PQ s'était « disqualifié au plan national, économique et social » (CSN, Conseil confédéral, 17 décembre 1982). La mention d'un « plan national » faisait référence à l'incapacité du gouvernement Lévesque d'opposer une résistance victorieuse au « coup de force constitutionnel » du premier ministre fédéral P. E. Trudeau. La « disqualification » sociale et économique avait trait, quant à elle, aux mesures que le cabinet péquiste prenait contre le Front commun, après avoir fait sienne une position de coupures budgétaires et de réduction de services dont on attribuait l'inspiration à Washington et à Londres. Cette condamnation en provenance de la CSN révélait le contenu profondément politique de l'affrontement avec le gouvernement, puisque dans le ralliement des milieux populaires au péquisme durant les années antérieures, les « plans » socio-économique et national étaient précisément reliés, le projet nationaliste issu des années 1960 étant orienté à gauche et représentant, dans l'engagement et le système partisans au Québec, le pôle progressiste.

À l'hiver 1982-1983, le gouvernement de René Lévesque réussit effectivement à récupérer auprès des employés de l'État des sommes qui leur avaient déjà été versées, il affaiblit leur mouvement revendicatif (à ce jour, il n'y a plus eu d'action de grève en Front commun) et il renversa le rapport qui avait existé entre les taux de rémunération pratiqués dans les secteurs privé et public : dorénavant, les salaires seraient nettement plus élevés dans le privé. Par la suite, le cabinet péquiste modifia l'encadrement juridique des

négociations collectives entre l'État provincial et ses salariés, réduisant de manière permanente la capacité d'action de ceux-ci (Panitch et Swartz, 1988, p. 83-85 ). Mais en cours de route, il se trouva à briser des élans qui l'avaient jusque là porté électoralement, comme si la direction du parti avait oublié les processus sociaux et les aspirations de masse sous-jacents à ses propres succès. Les mouvements syndicaux et populaires, soudainement orphelins politiques, allaient tenter de s'orienter de manière plus autonome. La compatibilité de leurs positions constitutionnelles avec celles du Parti québécois ferait en sorte, même quand il n'y a pas une grande différence entre les plates-formes économiques et sociales du P.Q. et des libéraux (par exemple, du temps de Pierre-Marc Johnson et de Robert Bourassa), qu'ils se trouvent souvent plus d'affinités avec les péquistes, cependant que la fonction historique du parti sur l'échiquier électoral le rend malgré tout et à l'occasion plus perméable aux pressions des organisations sociales. Mais le lien qu'on peut établir maintenant s'avère le produit d'une négociation plus directe et ponctuelle, par dossier particulier.

D'un autre côté, la confiance du syndicalisme québécois en ses moyens d'action traditionnels fut aussi durablement ébranlée. Il est intéressant de noter que la FTQ lança son Fonds de solidarité en mars 1983, avec le plein encouragement du gouvernement, et qu'au début du mois suivant, les journaux révélèrent qu'une réunion secrète venait de rassembler les présidents de la CSN et de la FTQ avec des représentants du gouvernement et du patronat (Denis et Denis, 1992, p. 153-154). En d'autres mots, les grandes centrales québécoises tentaient de se disposer dans les rapports socio-économiques sur des axes pouvant en quelque sorte échapper aux dynamiques conflictuelles que nourrissait la bataille du Front commun et dont elles semblaient craindre maintenant les conséquences. Alors même que cette bataille avait cours, on testait en effet la plausibilité d'une orientation favorisant davantage la participation et la collaboration que l'intervention revendicative habituelle, attitude qui ne fut sans doute pas étrangère au repli rapide des syndicats du Front commun extérieurs au monde de l'éducation (Denis, 1983, p. 377-380).

De sorte que, le long hiver 1982-1983 constitua bien un moment de rupture dans le positionnement politique et idéologique du syndicalisme et des mouvements populaires au Québec, marquant la fin d'une période. Les Fronts communs, qui avaient joué un rôle si important dans le développement social du Québec (affirmation répétée de la présence comme force de masse du mouvement ouvrier au Québec, percées revendicatives majeures en ce qui a trait aux régimes de vacances, à la sécurité syndicale, aux niveaux de salaires) n'ont plus eu depuis vingt ans la même consistance ni, surtout, le même impact. Et le vote de la gauche syndicale et populaire en faveur du

Parti québécois, quand il s'est à nouveau manifesté, a toujours comporté depuis une nette connotation tactique. Rien à voir avec l'idée du « début d'un temps nouveau » des années 1970.

#### RÉFÉRENCES

Denis, Serge, « Développements, tensions et lignes de clivage du mouvement ouvrier au Canada », dans Gérard Bernier et Gérard Boismenu (dir.), *Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques*, Montréal, 1983, Cahier de l'ACFAS, no. 16, p. 373-398.

Denis, Roch et Serge Denis, *Les syndicats face au pouvoir. Syndicalisme et politique au Québec, de 1960 à 1992*, Ottawa, 1992, Vermillon.

Panitch, Leo et Donald Swartz, *The Assault on Trade Union Freedoms*, Toronto, 1988, Garamond Press.

Rouillard, Jacques, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, 1989, Boréal.